



## Question CFTC pour INC RECOUVREMENT

Au vu des documents communiqués, nous vous prions de trouver ci-joint les remarques et demandes CFTC

### Préambule

Lors de la dernière réunion, la CFTC a demandé une INC supplémentaire compte tenu du calendrier et de l'importance de se réunir avant la signature de la COG.

Cette demande a été approuvée en séance.

Finalement la réunion du mois de mai a été supprimée et avancée à aujourd'hui.

### La CFTC demande que la réunion du mois de mars soit bien considérée comme la réunion supplémentaire demandée, et donc le maintien de la réunion du mois de Mai.

### Retour sur l'INC de Janvier 2018

- Volonté d'une **gestion personnalisée des cotisants**. Peut-on avoir un retour sur ce qui a été entrepris ? Quels impacts a-t-on déjà pu observer sur les services de production ?

Lors de la dernière INC, il nous a été annoncé une **spécialisation des agents multimédias** (avec une demande de réponse de niveau 1 très complète) qui sont actuellement tous formés pour être polyvalents. Problématique => si une spécialisation des agents des plateaux multimédias est préconisée en même temps qu'un **retour de la relation de service** dans les services de production, quelle différence pourra-t-on faire entre les deux métiers ?

- **Réorganisation des accueils** : Lors de la dernière réunion, nous avons évoqué les inégalités de traitement que pouvait engendrer l'intégration du RSI au régime général. Les différentes organisations d'accueil, au sein de la branche créent déjà des inégalités de traitement des cotisants qui ne sont pas reçus selon les mêmes modalités, selon les régions. Qu'avez-vous prévu pour permettre une uniformisation des accueils ? **La CFTC se permet de souligner que le manque d'uniformisation de la mise en place de l'accueil sur rendez-vous par rapport aux autres branches ne permet pas un confort pour les cotisants. (=> Changement de région=> changement de politique d'accueil !)**

### : Sur la politique salariale

La CFTC constate une dégradation de la politique salariale due en partie sur le taux de la RMPP fixée à 1.69 mais pas entièrement

**La CFTC demande que la date d'effet des mesures, notamment les points de compétences, soit harmonisée avec l'ensemble des caisses nationales au 1<sup>er</sup> janvier (effet report neutralisé)**

La CFTC reste convaincue que des marges de manœuvre existent :

◊ **Développement de parcours professionnels avec mise en place d'une procédure unitaire dans l'ensemble des organismes contractualisé par des accords GPEC.**

◊ **Développement de mise à disposition de formations adéquates**

◊ **Valorisation des compétences par une reconnaissance du tutorat (développement important du fait de restructuration)**

◊ **Utilisation de la part non consommée de l'intéressement (déjà provisionnée) sous forme d'une prime exceptionnelle versée à tous les employés.**

### **Sur la COG**

#### **Moyens**

La CFTC s'interroge sur les moyens alloués : taux de remplacement, comment intégrer nos collègues ex RSI.

Intégration dans la COG des effectifs et des budgets ?

Politique de l'emploi : une première enveloppe CDD a été distribuée, la Direction peut-elle nous communiquer le nombre de mois de CDD attribués sur 2018, la Cible ETPMA sur 2018.

#### **Activités**

Si nous entendons la volonté de la Direction de l'Acoss, de par ses diverses restructurations, de maintenir le maillage actuel, la CFTC s'interroge sur la faisabilité et la finalité de ces transferts d'activité.

Nous souhaiterions connaître

→le nombre de salariés concernés pour chaque fonction

→Les organisations mise en place dans chaque organisme (maintien dans tous les sites, centralisation)

→Le nombre de compte par organisme notamment pour la gestion des PAM

→Comment s'opérera le choix final une fois que les organismes se seront positionnés, quelles seront les modalités mises en place

→Calendrier des diverses opérations

**La CFTC alerte la Direction sur les conséquences RH (formation, adaptation. Quels seront les moyens mis à disposition .Par ailleurs, quelle sera l'articulation avec l'intégration de nos collègues des caisses des travailleurs indépendants.**

La gestion de l'accueil

### **Sur les FEND :**

Difficulté pour les grandes régions de centraliser les flux sur un seul centre

Comment intégrer les flux des travailleurs indépendants ?

Maintien de l'indexation dans les organismes ?

**La CFTC tient à souligner que cette réorganisation intervient très rapidement pour les organismes sans une réelle consultation des IRP puisque cela figure dans la COG et cela sera inscrit également dans les CPG.**

**La CFTC s'interroge sur une possible spécialisation des URSSAF régionales**

### **Flotte automobile**

Les nouvelles directives semblent difficiles à mettre en application pour des organismes régionaux confrontés à des distances importantes

Entraine des dégradations de conditions de travail

Pour les inspecteurs : sentiment de dégradation et de non prise en compte des contraintes particulières dues à la profession.

Difficulté de mettre en place le Co voiturage (horaires modalités)

La CFTC n'est pas convaincue sur les économies réalisées.